Département du Nord
Arrondissement de Lille
Ville de Villeneuve d'Ascq

Extrait du registre des délibérations de la Ville de Villeneuve d'Ascq

Conseil municipal du vendredi 9 juin 2023

N° VA_DEL2023_66

Objet : Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la lecture publique et de l'écriture

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON,maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Pauline SEGARD, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX , Dominique GUERIN étant absent.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique culturelle à soutenir les actions visant à contribuer au développement culturel et à l'animation de la Ville.

Des crédits, représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subvention pour les associations, ont été inscrits au budget primitif 2023, soit 38 647 € en fonctionnement.

Après instruction des demandes déposées, il est proposé les affectations suivantes dans le domaine de la lecture publique et de l'écriture pour les associations en lien avec la Médiathèque municipale Till l'Espiègle, pour un montant total de 38 647 € :

- Bibliothèque de l'Amicale Laïque d'Ascq
  3 840 €
- Bibliothèque du CR.A.C
  9 913 €
- Bibliothèque FLERS SART (Asso. Usagers C. S.)
  2 173 €
- Bibliothèque du Centre Social Cocteau
  2 300 €
- Bibliothèque de l'Amicale Laïque Pasteur Jean Jaurès
  1 915 €
- Bibliothèque Associative de Flers Bourg
  4 200 €

- Culture & Bibliothèque pour tous
  11 306 €
- Bibliothèque du Centre Social LARC ensemble
  3 000 €

Le règlement des montants attribués sera versé en une seule fois. En cas de non réalisation des objectifs ou de faute de l'association, le reversement de tout ou une partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

Après avis de la Commission Plénière du jeudi 25 mai 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement des subventions aux associations mentionnées en annexe pour un montant de 38 647 € en fonctionnement.

Imputation comptable : 65748 313 5300
Politique publique (domaine-action-activité) : 13.3.1 Pratique amateur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le mardi 13 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230609-195749-DE-1-1
Date AR Préfecture : mardi 13 juin 2023